PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 11 mars 2021

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE, Stéphanie GRASSINI.

Procurations : Philippe LEGOUX donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M Alain QUINET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1er février 2021

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 1er février 2021 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 11 MARS 2021

CHAPITRE ADMNISTRATION - FINANCES

1. Budget principal compte de gestion 2020 – approbation :

Madame GRASSINI présente les résultats de l'exercice 2020 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 590 961,70 €	3 643 257,29 €
Dépenses	3 721 307,67 €	3 380 863,40 €
Résultats de l'exercice	869 654,03 €	262 393,89 €
Résultat antérieur reporté	993 873,88 €	- 333 403,47 €
Résultat de clôture 2020	1 863 527,91 €	- 71 009,58 €
Résultat consolidé	**1 792 518,33 €**	

Approuvé à l'unanimité

2. Budget principal compte administratif 2020 – approbation :

Madame GRASSINI présente le compte administratif 2020.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 590 961,70 €	3 643 257,29 €
Dépenses	3 721 307,67 €	3 380 863,40 €
Résultats de l'exercice	869 654,03 €	262 393,89 €
Résultat antérieur reporté	993 873,88 €	- 333 403,47 €
Résultat de clôture 2020	1 863 527,91 €	- 71 009,58 €
Résultat consolidé	**1 792 518,33 €**	

La section de fonctionnement présente un excédent de 869 654,03 € et la section d'investissement, un excédent de 262.393,89 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 993 873,88 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 333 403,47 € pour la section d'investissement (compte 001), le résultat de clôture 2020 présente un excédent de 1 863 527,91 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 71 009,58 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 792 518,33 €.

L'exercice 2020 se termine sur le meilleur résultat des 4 dernières années malgré le contexte. La gestion a été rigoureuse et les dépenses contenues. Pour Monsieur le Maire, c'est une bonne nouvelle car cela va aider la commune à affronter une année 2021 sans doute plus difficiles financièrement en raison de la crise sanitaire et de la fermeture du domaine skiable.

Approuvé à l'unanimité

3. Affectation des résultats 2020 – approbation :

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
VU la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser 2020 du 1er février 2021,
VU la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser 2020 du 1er février 2021,
VU les résultats de l'exercice 2020 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 863 527,91 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de – 71 009,58 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 828 389,62 €,

Madame Stéphanie GRASSINI propose en section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 899 399,20 €

- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 71 009,58 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 964 128,71 €

Approuvé à l'unanimité

4. Budget principal 2021 – approbation :

Madame Stéphanie GRASSINI présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 tant en fonctionnement qu'en Investissement.

- 5 085 000,00 € en section de fonctionnement
- 4 330 000,00 € en section d'investissement

Elle rappelle que le budget primitif 2021 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020. C'est un budget de prudence compte tenu de l'incertitude des recettes. Tous les investissements présentés par les commissions ont été retenus à l'exception des travaux de voirie de la Gliat (il était prévu un élargissement, avec voie piétonne et éclairage public) jugés non prioritaires au regard de la situation. Monsieur le Maire précise que les enrobés seront toutefois refaits cette année, la route étant en mauvais état. Les investissements 2021 seront autofinancés, sauf le véhicule de viabilité hivernale qui sera lui financé par emprunt pour un montant de 390 000€.

Parmi les principaux investissements budgétés, sont cités : des toilettes automatiques à la base de loisirs des Belles (100 000€), la mise aux normes de la cuisine du Plan de l'Are (43 000€) et la fin des travaux d'amélioration du chemin menant à l'alpage (90 000€) et, bien sûr, la fin des travaux du pôle médical (200 000€ cette fin d'hiver). Les élus vont aussi démarrer le projet de nouveau sentier ludique menant au Plan de l'Are, dont l'ouverture est attendue l'an prochain, pour 70 000€ (mais avec des aides importantes, à hauteur de 48 000€ venant de l'Europe, de l'Etat et de la Région).

Concernant les acquisitions foncières, Monsieur le Maire précise que la mairie prévoit 240 000 € pour l'achat du foncier du projet de plan d'eau et une provision de 100 000€ pour l'ancien hôtel du Val d'Arly car son propriétaire a fait appel de la décision du Tribunal, afin de tenter d'obtenir un montant supérieur à celui fixé par le Juge des Expropriations. Cela n'a toutefois pas retarder le transfert de propriété, le bâtiment étant bien propriété de la mairie aujourd'hui. M. Franck PRADEL demande s'il ne serait pas intéressant d'acheter aussi le chalet de la famille Seer qui est dans le périmètre du nouveau quartier du centre du village et qui est maintenant en vente. Monsieur le Maire répond que la commune a proposé à la famille, il y a plusieurs années, d'acheter le chalet, mais que les propriétaires ont refusé. La Municipalité a donc dessiné son projet de nouveau quartier sans ce tènement, d'autant que cela n'était pas trop pénalisant pour l'ensemble. Dorénavant, il est trop tard pour intégrer ce terrain puisque tout le projet a été dessiné, planifié et que la route est déjà faite.

5. Demande de subvention – amendes de police 2021

Monsieur Jean-Paul JACCAZ présente au Conseil Municipal que, régulièrement, la commune doit procéder au marquage au sol des passages piétons, ainsi que toute la signalétique au sol (places handicapées, zones bleues...). Cette année nous aurons également toute la signalétique prévue pour l'accueil des patients du pôle médical. La somme de 10 000€ est inscrite au budget 2021 pour la signalétique horizontale. Monsieur Jean-Paul JACCAZ indique que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre des amendes de police.

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de subvention CAF – aide à l'investissement :

Madame Solange COOKE fait connaître au Conseil Municipal que la CAF, met en place un fond d'aide pour la modernisation des EAJE, pour permettre le maintien des places d'accueil disponibles sur le territoire ; sont notamment éligibles les travaux de sécurité liés aux préconisations de la PMI. Madame COOKE propose de présenter les travaux de mise aux normes de l'accès à la structure en lien avec les mesures du plan VIGIPIRATE : renforcement de la clôture, déplacement de l'interphone pour éviter les intrusions. Le montant des travaux est estimé à 20 950€ TTC.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention – plan de relance numérique dans les écoles :

Madame Solange COOKE fait connaître au Conseil Municipal le programme de financement mis en place par le l'Etat pour réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique en assurant un égal accès au service public de l'éducation. Ce projet a pour ambition d'accompagner la transformation numérique des écoles en favorisant l'équipement numérique des écoles, la mise en place de services et de ressources numériques et accompagner la prise en main des matériels et ressources.

Pour la commune, il s'agit :

d'équiper le poste de direction de matériel mobile,

de changer des tableaux numériques devenus obsolètes et n'étant pas compatibles avec WINDOWS 10,

d'installer des box de connexion dans toutes les classes,

d'abonner l'école et donc permettre aux enfants d'avoir accès à un espace numérique sécurisé.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME – FONCIER

8. Acquisition terrain – la Côte :

Les propriétaires de terrains situés aux lieudit « la Côte Sud » et « les Ravines » ont proposé à la commune de les acquérir. Ces terrains sont naturels (zonage N au Plan local d'urbanisme). Le prix convenu entre les parties est de 39 500€ pour plus de 22 000m2. Outre les enjeux pastoraux, certaines parcelles jouxtent la route de la Tonnaz et peuvent servir pour des travaux. L'accès au réservoir d'eau communal de la Cote est aussi concerné par le foncier. D'autres projets comme des jardins partagés pourraient être étudiés sur la partie basse, la moins raide.

Approuvé à l'unanimité

9. Plan eau – déclaration de projet et réponses aux conclusions du commissaire-enquêteur :

L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BAFU/2020-0055 du 09/07/2020 s'est déroulée du jeudi 03 septembre au lundi 12 octobre 2020 inclus sur la commune de Praz sur Arly.

L'objet de ladite enquête publique unique préalable est relative :

- A la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz ;
- A l'enquête parcellaire ;
- A la demande d'autorisation environnementale dudit projet comprenant une étude d'impact

Monsieur le Maire explique que la commissaire enquêteur Mme Muriel GIROD a rendu son rapport et ses annexes.

Concernant le caractère d'utilité publique, La commissaire enquêteur émet un avis favorable.

En effet Monsieur le Maire rappelle que ce projet d'intérêt général, est issue d'une réflexion depuis une dizaine d'année et que ce projet d'aménager une retenue collinaire est primordial pour alimenter le réseau de neige de culture afin de sécuriser des emplois et l'activité économique de la station en garantissant un enneigement de bonne qualité et une quantité d'enneigement du domaine skiable grâce à la neige de culture tout en protégeant le milieu aquatique. Et enfin ce projet permettra de diversifier les activités touristiques estivales de la commune en offrant un plan d'agrément et une zone de baignade.

Concernant la demande d'autorisation environnementale unique pour le projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz, Madame la commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Le projet à vocation de retenue collinaire et plan d'eau reçoit principalement des avis positifs des habitants et résidents secondaires en attente d'un projet touristique estival qui permettra de dynamiser la station en dehors de la saison hivernale et qui permettra également de garantir la pérennité du domaine skiable avec l'enneigement artificiel.

Les avis négatifs viennent essentiellement des riverains qui ont peur de nuisances occasionnées par l'afflux sur le site.

Le point le plus important à éclaircir concerne notamment la question du stationnement et de l'accès. Aussi dans sa réponse au procès verbal, la municipalité apporte des précisions supplémentaires indiquant que des aménagements seront prévus afin d'éviter l'afflux de voiture au niveau de la route du Plan de Cassioz. L'accès se fera donc côté zone de loisirs des Belles. L'accès piéton sera possible par le chemin de l'Ile, des Belles et par la route du Plan de Cassioz. Le stationnement sera prévu sur le futur parking de l'Ile aménagé, ainsi que sur celui du parking du domaine skiable et complété par des vecteurs de mobilité douce et mise en place de navettes.

Une inquiétude des riverains résidait aussi dans le fait que le plan d'aménagement de l'étude d'impact ne présentait pas le même tracé de réseau d'eau que celui du Dossier de Déclaration d'Utilité Publique. Le plan à prendre en compte est celui du dossier de Déclaration d'Utilité Publique avec le passage de la canalisation par la rive de la zone de loisirs de Belles et ensuite via la route des Belles. Les conduites ne passeront donc pas par la route du Plan de Cassioz.

La municipalité a répondu également au questionnement des riverains concernant l'emplacement du plan jugé trop près des habitations. Toutefois, cet emplacement a été étudié en lien avec la Chambre d'Agriculture afin de na pas empiéter sur les meilleures terres agricoles. En effet, cette dernière dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) préconisait de décaler le plan d'eau plus à l'ouest pour contenir son emprise.

Concernant les avis défavorables de l'Autorité Environnementale de la DREAL et de la Fédération de Haute-Savoie de pêche et protection des milieux aquatique, les réponses techniques ont été apportées par le cabinet Abest en charge de l'étude d'impact notamment en terme de ressource en eau.

Concernant l'enquête parcellaire, Mme la commissaire enquêteur émet un avis favorable sous réserve de prendre en compte le plan parcellaire indiquant l'emprise de la DUP mis à jour des dernières divisions parcellaires entérinées par les actes administratifs.

L'obtention de la DUP est indispensable pour compléter le dossier de défrichement ; sachant que si les travaux ne sont pas faits à l'automne ils seront repoussés d'une année et retarderaient l'avancement global du projet.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le nouveau plan parcellaire, de prendre note des résultats de l'enquête et du caractère général du projet, d'affirmer sa volonté de poursuivre le projet selon les termes du dossiers et des précisions apportées ce soir.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE TRAVAUX – FORET

10. Demandes de subventions ONF – SYLV'ACT et AURA :

Monsieur Pierre BESSY fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale par les services de l'ONF pour l'année 2021. La nature des travaux est la suivante :

Dégagement de plantation : parcelle 15

Le montant estimatif des travaux est de 1320 euros HT.

Montant de la subvention sollicitée auprès de la Sylv'ACTTES : 660 euros

Montant total des subventions : 660 euros

Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 660 euros HT.

Monsieur BESSY fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

La nature des travaux est la suivante : intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches dans la parcelle 1 sur une surface totale de 2 hectares.

Le montant estimatif des travaux est de 3500 euros HT.

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1050 euros

Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2450 euros HT

Approuvé à l'unanimité

11. Convention de passage – ENEDIS :

M. Jean-Paul JACCAZ expose au Conseil Municipal qu'il convient de conclure des conventions de servitude avec ENEDIS pour permettre le raccordement électrique de nouvelles constructions et qui passent sur des parcelles communales. C'est le cas pour les parcelles suivantes :

Parcelles n° A 3185, 3781

Approuvé à l'unanimité

12. Demande de subvention PPT :

Monsieur Pierre BESSY présente au Conseil Municipal le projet de mise en œuvre d'équipements qui permettraient de limiter les dégradations des pâturages du fait du passage anarchique des piétons et des VTT et ainsi de faire cohabiter les différents usages sur ces pâturages. Il s'agit de poser des barrières qui permettent de passer les parcs sans endommager le matériel ainsi que de la signalétique pour présenter la nécessité de respecter les prairies. Le coût total de cet investissement est estimé à 3 256,00 euros hors taxes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes sollicitée	35,00 %	1 139,60 €
Subvention du FEADER	35,00 %	1 139,60 €
Autofinancement restant à la charge de la Commune	30,00 %	976,80 €

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU - ASSAINISSEMENT

13. Budget eau et assainissement 2020 compte de gestion – approbation :

Monsieur BESSY expose les résultats de l'exercice 2020 :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	582 444,11 €	188 915,53 €
Dépenses	493 325,51 €	205 026,85 €
Résultats de l'exercice	89 118,60 €	-16 111,32 €
Résultat antérieur reporté	327 822,94 €	85 500,95 €
Résultat de clôture 2020	416 941,54 €	69 389,63 €
Résultat consolidé	**486 331,17 €**	

Approuvé à l'unanimité

14. Budget eau et assainissement 2020 compte administratif – approbation :

Monsieur BESSY expose les résultats de l'exercice 2020.

La section d'exploitation présente un excédent de 89 118,60€ et la section d'investissement, un déficit de 16 111,32 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 327 822,94 € pour la section d'exploitation (compte 002) et à un excédent de 85 500,95 € pour la section d'investissement (compte 001), le résultat de clôture 2020 présente un excédent de 416 941,54 € pour la section d'exploitation et un excédent de 69 389,63 € en investissement, soit un résultat consolidé de 486 331,17 €.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	582 444,11 €	188 915,53 €
Dépenses	493 325,51 €	205 026,85 €
Résultats de l'exercice	89 118,60 €	- 16 111,32 €
Résultat antérieur reporté	327 822,94 €	85 500,95 €
Résultat de clôture 2020	416 941,54 €	69 389,63 €
Résultat consolidé	**486 331,17 €**	

Approuvé à l'unanimité

15. Affectation des résultats 2020 :

Monsieur Pierre BESSY propose en section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 10 165,27 €

- Le report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) pour un montant de 69 389,63 €
- Le report en section d'exploitation (ligne 002 en recettes) pour un montant de 406 776,27 €

Approuvé à l'unanimité

16. Budget principal 2021 – approbation :

Monsieur Pierre BESSY présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021 tant en Exploitation qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération. Il rappelle que le budget primitif 2021 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

- 835 000,00 € en section d'exploitation
- 522 234,62 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

17. Tarifs eau et assainissement 2021 :

Monsieur BESSY expose au Conseil municipal que l'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement est directement dépendant des tarifs relatifs aux services rendus de distribution et fourniture d'eau d'une part, de collecte et traitement des eaux usées d'autre part.
Il rappelle que la facturation est effectuée sur le principe du binôme constitué de droits fixes et d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

I – Droits fixes :

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (délibération du 28 Septembre 2004).

Locations de compteur (eau potable)	
Diamètre 15	*9,15 € HT*
Diamètre 20	*9,15 € HT*
Diamètre 25	*20,63 € HT*
Diamètre 30	*21,46 € HT*
Diamètre 40	*34,04 € HT*

Droits fixes eau potable et assainissement	
Diamètre 15	*30,49 € HT*
Diamètre 20	*30,49 € HT*
Diamètre 25	*136,84 € HT*
Diamètre 30	*307,22 € HT*
Diamètre 40	*489,67 € HT*

Diamètre 50	*44,27 € HT*
Diamètre 60	*122,25 € HT*
Diamètre 65 et combinés	*142,71 € HT*

Diamètre 50	*652,33 € HT*
Diamètre 60	*873,69 € HT*
Diamètre 65 et combinés	*1262,74 € HT*

II – Partie proportionnelle

Le S.I.V.U. Megève/Praz en charge de l'exploitation de la station d'épuration a décidé de maintenir sa redevance pour 2021 à 1,73 €HT/m3.
Pour l'année 2021, la redevance pour Pollution Domestique (reversée à l'Agence de l'Eau) augmente de 1 centime HT par m3 et passe à 0,28 €/m3. La redevance pour Modernisation des réseaux de collecte reste elle inchangée à 0,15€/m3.
Il est proposé de conserver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement de 2020, soit :

- Eau : le mètre cube d'eau consommée : ..... 0,98 € H.T. (avec une TVA à 5,5%)
- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée..... 1,97 € H.T. (avec une TVA à 10%)

Pour résumer, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs communaux. M. Pierre BESSY précise que les prix sont dans la moyenne au niveau local et qu'il n'est pas nécessaire de demander des participations plus importantes aux usagers, les budgets permettant de faire les travaux nécessaires et de bien entretenir les réseaux.

Approbation à l'unanimité

18. Répartition charges de personnel :

Vu les modifications de l'aménagement du temps de travail du Fontainier à compter du 1er mars 2021, Monsieur Pierre BESSY propose que le budget annexe de l'eau et de l'assainissement reverse un forfait de 37.000,00 € au Budget Principal pour l'année 2021, pour couvrir les frais de personnel. Et à compter de 2022, un reversement de 48 000,00 €.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS DIVERSES :

Cuisine du Plan de l'Are :

M. Pierre BESSY informe le conseil que, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, qui faisait l'objet d'une réunion ceet

après-midi, l'aménagement de la cuisine de la ferme du plan de l'Are n'est pas éligible. En effet le projet ne peut pas être retenu car il est en lien avec l'activité touristique et non lié à l'activité pastorale. Mais il existe une possibilité de réhabilitée une ancienne salle pour agrandir l'espace de vie de l'alpagiste. Cet aménagement pourrait faire l'objet d'une demande de subvention.

Événement « En terrasse ce soir » – été 2021 et promotion de la station :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner dès à présent sur la reconduction ou non en 2021 de ces animations estivales créées par la mairie l'an dernier afin de soutenir l'économie locale. Il faut, en effet, en avertir au plus vite l'Office de Tourisme afin de préparer une bonne programmation et tenir compte des remarques faites l'an dernier sur cet événement qui a été très plébiscité. Si l'opération est reconduite, il faut augmenter la subvention de l'office de tourisme de 34 000€, les subventions étant soumises au Conseil le 8 avril prochain. C'est donc une augmentation budgétaire car, l'an dernier, les festivités avaient été financées en bonne partie par la subvention prévuee initialement pour les Médiévales, qui ont fait l'objet d'un report à 2021.

M. Pierre BESSY et Mme Solange COOKE souhaiteraient que les socio-professionnels, via l'UPEP, soient plus partie prenante dans l'évènement et s'impliquent financièrement si l'animation devient pérenne dans le temps et que les conditions économiques s'améliorent. Monsieur le Maire précise également qu'il a suggéré à l'Office de Tourisme d'étoffer les soirées avec d'autres animations favorisant la balade dans le village (marché nocturne, brocante, concentration de voitures anciennes, nocturne commerciale, ces idées étant non exhaustives…).

Afin de dynamiser l'attractivité de la commune sur la saison estivale dans le contexte difficile, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler exceptionnellement les crédits nécessaires à la mise en place de l'évènement et demandent une concertation avec les socio-pro et l'office de tourisme pour optimiser l'efficacité de cette animation. Les élus approuvent également une nouvelle participation de la mairie à hauteur de 11 000€ pour que l'Office de Tourisme puisse lancer une nouvelle campagne de communication sur les réseaux sociaux afin de promouvoir Praz cet été.

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20h20.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 12 mars 2021 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 11 mars 2021.

Signé : Alain QUINET, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le 15/03/2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ